

La présente décision affichée le 24 septembre 2021 et transmise au représentant de l'État le 24 septembre 2021 est exécutoire depuis cette date.

# CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

# **DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 septembre, à 14h00,

le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

dans la salle Kléber Loustau, au Conseil départemental de Loir-et-Cher, à Blois. sous la présidence de Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN.

<u>Date de la convocation</u>: 8 septembre 2021

# Présents: (24)

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire : Pierre-Alain ROIRON, Alexandre AVRIL.

<u>Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher</u> : Bernard PILLEFER, Jacques PAOLETTI, Catherine LHÉRITIER, Tania ANDRÉ.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

<u>Collège EPCI 41</u>: Malik BENAKCHA, Alain PROT, Michel CHARTRAIN, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Thibaut BOURGET, Henry LEMAIGNEN, Roger LEROY, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD.

<u>Collège EPCI 37</u>: Claude BORDIER, Patrick BOIVIN, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Daniel SANS-CHAGRIN, Thierry BRUNET, Jocelyn GARCONNET.

#### <u>Absents</u>: (30)

Guillaume CREPIN, Delphine BENASSY, Guillaume PELTIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Philippe MASSON, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Pierre SOLON, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Marc ANGENAULT, Vincent MORETTE, Alain BENARD, Marc JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Sylvia PASCAUD, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Françoise THOMERE.

# Personnes ayant donné pouvoir : (11)

Pierre SOLON à Bernard PILLEFER
Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER
Jocelyne COCHIN à Sylvie GINER
Guillaume PELTIER à Catherine LHÉRITIER
Nicolas HASLÉ à Frédéric DEJENTE
Bernard ESPUGNA à Thibaut BOURGET

Jean-Claude OMONT à Jocelyn GARCONNET Marc LEPRINCE à Jocelyn GARCONNET Marc ANGENAULT à Martine TARTARIN Patrick MICHAUD à Thierry BRUNET Laurent ALLANIC à Henry LEMAIGNEN

Pour: 35 (67 voix) Contre: 0 (0 voix) Abstentions: 0 (0 voix)

Délibération n°1: Élection du Président du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique



## LE CONSEIL SYNDICAL

**Vu** l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint,

## DÉCIDE

<u>Article unique</u>: Bernard PILLEFER est élu Président du Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique.

Le Président de séance,

Daniel SANS-CHAGRIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.